



**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil d'Administration
Séance du 14 février 2017**

Membres en exercice : 22
Présents : 18
Procurations : 1
Nombre de votants : 19
Votes pour : 19
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
19/01/2017

**Délibération n° C 2017-7
Programme d'équipement 2017**

L'an deux mille dix-sept, le quatorze février, à quatorze heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA s'est réuni, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT, Président du Conseil Départemental du Jura, Président du Conseil d'Administration.

Etaient présents :

Membre de plein droit

Monsieur Richard VIGNON, Préfet du Jura.

Membres élus à voix délibérative

Titulaires : Mesdames Natacha BOURGEOIS, Danielle BRULEBOIS, Monique FANTINI, Christine RIOTTE, Céline TROSSAT ; Messieurs Bernard AMIENS, Daniel BOURGEOIS, Cyrille BRERO, Michel ECARNOT, François GODIN, Jean-Charles GROSDIDIER, Jean-Daniel MAIRE, René MOLIN, Clément PERNOT, François PERRODIN.

Suppléants : Monsieur Jean FRANCHI suppléait Madame Hélène PELISSARD, Monsieur FERNOUX-COUTENET suppléait Monsieur Bruno NEGRELLO, Monsieur Jean-Gabriel NAST.

Excusés : Mesdames Sandrine MARION, Hélène PELISSARD, Françoise VESPA ; Messieurs Jean-Michel BROCARD, Bruno NEGRELLO.

Procurations : Madame Françoise VESPA a donné procuration à Monsieur Clément PERNOT.

Secrétaire de séance : Monsieur Cyrille BRERO.

Membres de droit à voix consultative

Madame le Médecin-Commandant Annabelle CARRON ; Messieurs le Lieutenant-Colonel Hervé JACQUIN, le Commandant Philippe HUGUENET, Jean-Luc LAVIER.

Membres élus à voix consultative

Messieurs le Commandant Philippe MOUREAU, l'Adjudant-Chef Jacques DELCEY, l'Adjudant-Chef Jérôme GUYON.

Assistaient également à cette séance : Mesdames Valérie MARINESQUE (Adjointe au Chef du Groupement Administratif et Juridique), Sandrine TREBOZ (Directrice Générale des Services du Département), Messieurs Jean-Christophe BERGERET (Chef du Groupement Administratif et Juridique), le Commandant Damien FREDY (Chef du Groupement Logistique), Arnaud GILLET (Directeur du Cabinet du Préfet), le Lieutenant-Colonel Nicolas MARILLET (Chef de Groupement, Chef d'Etat-Major en charge des Unités Territoriales), le Commandant Thibaut NIDERLENDER (Chef du Groupement Ressources Humaines Formation), le Commandant Christophe ROUCOULE (faisant fonction de Chef du Groupement Opérationnel), Monsieur Jean-François GAILLARD (Conseiller Technique) était excusé.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, L 3241-1, R 1424-1 à R 1424-57, notamment son article L 1424-12 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-12 du 12 mai 2015 relative à la présidence du Conseil d'Administration, à la composition et à l'élection du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-33 du 14 décembre 2015 relative au programme d'équipement 2016 des véhicules ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2016-26 du 15 décembre 2016, relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2016-32 du 15 décembre 2016 relative au programme d'équipement 2016 des matériels roulants ;

Vu l'avis de la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours du 6 février 2017 ;

Vu l'avis de la Commission des Equipements du 7 février 2017 ;

Vu le rapport de présentation ci-après.

Le programme d'équipement 2017 présente les dépenses prévisionnelles de la section d'investissement tant en infrastructures qu'au titre du renouvellement ou des acquisitions de matériels (cf. annexe n° 1).

Le coût de ce programme s'élève à 4 016 545 € dont 1 009 500 € de crédits de paiement pour les opérations immobilières faisant l'objet d'une autorisation de programme. Le niveau de l'investissement dédié aux renouvellements des matériels, des équipements et aux travaux d'entretien et d'amélioration dans les bâtiments s'élève à 3 007 045 € répartis ainsi :

- 1 415 000 € consacrés au parc roulant dont 1 324 500 € pour le renouvellement des véhicules,
- 449 745 € affectés à l'habillement et aux matériels (y compris matériels de formation et opérationnels),
- 650 800 € (hors AP/CP) pour les travaux dans les bâtiments (y compris les travaux de réhabilitation du CIS de CLAIRVAUX-LES-LACS), l'achat de mobilier et l'acquisition d'un nouveau caisson à feu,
- 363 000 € affectés aux moyens de transmission et matériels informatiques,
- 120 500 € affectés au Service de Santé et de Secours Médical,
- 8 000 € de frais de communication et d'insertion dans le cadre des procédures de marchés publics,

Commentaires :

➤ **Infrastructures** : les crédits de paiement des opérations du programme pluriannuel de reconstruction/réhabilitation de CIS réalisées par autorisations de programme (AP) sont présentés dans l'annexe n° 2.

Considérant que plusieurs opérations sont désormais achevées ou ont fait l'objet d'une décision d'abandon, il est proposé de clore les AP suivantes : AP n° 3 LA MARRE, AP n° 4 CHAUMERGY, AP n° 5 LE FINAGE, AP n° 6 CHAUSSIN, AP n° 8 LONS-LE-SAUNIER et AP n° 13 PLATEFORME LOGISTIQUE.

En revanche, il est proposé de proroger l'échéancier de l'autorisation de programme de DOLE pour porter son terme à 2017.

Il est également proposé d'ouvrir une nouvelle autorisation de programme pour la réalisation de la reconstruction du CIS d'ARBOIS. Le projet est inscrit dans le programme pluriannuel de reconstruction des CIS, il a fait l'objet d'un engagement de financement par l'ensemble des communes de 1^{er} appel et la commune dispose du terrain nécessaire. Les principales caractéristiques du projet sont détaillées ci-après :

- coût HT toutes dépenses confondues : 890 000 € conduisant à un montant d'autorisation de programme de 1 062 000 TTC (les frais d'assurance étant imputés en section de fonctionnement) avec des crédits de paiement ouverts à hauteur de 50 000 € en 2017,
- une maîtrise d'ouvrage assurée par le SDIS,
- un cofinancement à parts égales du SDIS et des communes de 1^{er} appel.

Il est à noter que 13 communes sont défendues en 1^{er} appel par le CIS dont la Commune de VILLENEUVE D'AVAIL qui sollicite son rattachement en 1^{er} appel au CIS LORETTE.

De même, la commune des ARSURES, actuellement défendue en 1^{er} appel par le CIS LORETTE, sollicite son rattachement au CIS ARBOIS.

Sous réserve de la validation préfectorale de ces modifications qui nécessiteront un ajustement du règlement opérationnel, la Commune des ARSURES s'est engagée à participer au financement de la reconstruction du CIS ARBOIS.

Si la Commune de VILLENEUVE D'AVAIL n'est pas sollicitée pour participer au financement de cette opération, elle sera concernée par la reconstruction à venir du CIS LORETTE.

Le cumul des crédits de paiements proposés au titre de l'ensemble des autorisations de programme s'élève ainsi à 1 009 500 €.

➤ **Véhicules** (cf. annexe n° 3) : les crédits alloués au renouvellement des véhicules s'élève à 1 324 500 € avec pour objectifs de cibler les acquisitions sur le renouvellement des engins les plus anciens et de poursuivre la réduction du parc amorcée par le premier plan pluriannuel.

Au 1^{er} novembre 2016, le parc roulant est composé de 344 engins (contre 353 en 2015) dont 86 engins > 3,5 tonnes, 226 véhicules < 3,5 tonnes et 32 remorques ou engins spéciaux.

Le programme d'équipement 2017 prévoit notamment de renouveler une partie des VTU dont 21 ont dépassé les 15 ans d'âge ainsi que 2 engins lourds d'incendie et de secours qui ont dépassé les 24 ans. Une vigilance est à observer sur le vieillissement du parc qui impacte de plus en plus les coûts d'entretien.

➤ **Habillement et matériel** : le renouvellement de l'habillement et des matériels incendie s'effectue désormais dans le cadre des échanges selon les dotations et inventaires types mis en place, sans augmentation du budget.

➤ **Groupement Opérationnel** : le programme d'équipement 2017 prévoit de procéder à une modernisation des outils opérationnels : les crédits sollicités sont de 77 945 € et correspondent aux besoins suivants :

Prévision : Cartographie opérationnelle embarquée et tablettes ;

Infrastructure de commandement CTA-CODIS : modernisation des outils du CTA-CODIS ;

Equipes spécialisées : recrutement et formation d'un conducteur cynotechnique et de deux plongeurs.

➤ **Informatique et transmissions** : les besoins budgétaires s'élèvent à 363 000 €. Ces crédits permettront notamment :

- de réaliser les dépenses courantes de renouvellement des outils informatiques et de transmissions :
 - licences et droits d'usage
 - renouvellement annuel d'un cinquième du parc informatique soit 50 machines
 - renouvellement de 300 récepteurs individuels d'appel sélectif
 - renouvellement de matériel de transmissions
 - renouvellement d'un onduleur ;
- de sécuriser le système de gestion opérationnelle en renouvelant les serveurs opérationnels, ceux-ci étant susceptibles de devenir des éléments de fragilité compte tenu de leur âge (mise en service en 2008 ;
- d'acquérir des solutions nouvelles :
 - acquisition d'un logiciel marchés (imposé par l'arrêt de maintenance de l'outil en place). Il est utile de préciser qu'une étude d'acquisition conjointe avec les services du Département est engagée à cet effet ;
 - acquisition d'équipements numériques (tablettes) à destination des sapeurs-pompiers effectuant des missions opérationnelles, notamment afin de leur permettre de disposer d'éléments cartographiques embarqués.

➤ **Service de santé / Pharmacie à Usage Intérieur** : les crédits sollicités permettent de procéder au renouvellement habituel des matériels avec pour 2017 la poursuite de dotations de 100 détecteurs de monoxyde de carbone (CO) et des nouveaux Kits de Damage Control en complément des Equipements de Protection Balistiques acquis en 2016.

Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer, sous réserve de l'adoption du BP 2017 (rapport n° 7) et :

- *d'adopter le programme d'équipement présenté,*
- *de valider les crédits de paiements 2017 des autorisations de programme présentées en annexe n° 2,*
- *de modifier l'échéancier de l'autorisation de programme n° 7,*
- *de valider :*
 - *l'ouverture d'une nouvelle autorisation de programme pour la construction du CIS ARBOIS et l'échéancier des crédits de paiement afférents conformément aux éléments figurant dans l'annexe n° 2,*
 - *la participation à l'opération de la Commune des ARSURES et l'absence de participation de la commune de VILLENEUVE D'AVAL sous réserve de la validation des modifications de rattachement de CIS de 1^{er} appel formulées par ces deux communes.*

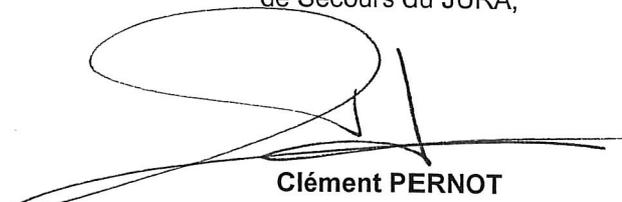
DECISION N° C 2017-7 DU 14 FEVRIER 2017

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **adopte le programme d'équipement présenté ;**
- **valide les crédits de paiements 2017 des autorisations de programme présentées en annexe n° 2 ci-jointe ;**
- **modifie l'échéancier de l'autorisation de programme n° 7 ;**
- **valide :**
 - **l'ouverture d'une nouvelle autorisation de programme pour la construction du CIS ARBOIS et l'échéancier des crédits de paiement afférents conformément aux éléments figurant dans l'annexe n° 2 ci-jointe,**
 - **la participation à l'opération de la Commune des ARSURES et l'absence de participation de la commune de VILLENEUVE D'AVAL sous réserve de la validation des modifications de rattachement de CIS de 1^{er} appel formulées par ces deux communes.**

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et
de Secours du JURA,

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
en Préfecture le 28 FEV. 2017
Affiché le 28 FEV. 2017
Publié au RAA du 1^{er} trimestre 2017


Clément PERNOT